

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 17 JUIN 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 39

Tous les délégués

sauf

M. SUSS, M. BABILON, (excusés), M. FROEHLICH qui étaient représentés respectivement par Mme FILSER, M. DUBOIS et M. FEIG
MM. KELLER, STEINER, HELMER E., MEYER J. P., ZINCK, WITTMER,
Mme HITTLER, -excusés- M. HERRLE, Mme GESANG.

DEL. N° 89 /2002

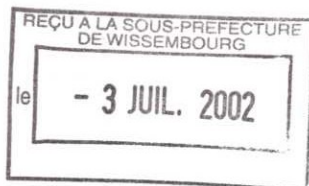
**OBJET : ASSAINISSEMENT
DESIGNATION D'UN DELEGUE**

- VU sa délibération du 4 avril 2001 portant constitution des commissions et notamment la commission « protection et mise en valeur de l'environnement » comprenant la sous-commission « assainissement »
- CONSIDERANT sa délibération du 17 juin 2002 autorisant le Président à signer un avenant de transfert à la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer de la convention existante fixant les modalités techniques et financières du transport et du traitement des eaux usées et pluviales de la Commune de MITSCHDORF entre la Communauté de Communes du Pays de Pechelbronn et la Commune de GOERSDORF

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité moins 1 abstention :

- désigne M. Georges WAGNER à la commission « protection et mise en valeur de l'environnement », sous-commission « assainissement ».***

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 18 juin 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL



A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'B' followed by 'LOGEL'.